



Commission des  
**ASSURANCES**  
du Nouveau-Brunswick

# RAPPORT ANNUEL

2 0 1 4





Le 1<sup>er</sup> mars 2015

L'honorable Stephen Horsman  
Ministre de la Justice  
Province du Nouveau-Brunswick  
Boîte postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et en conformité avec l'article 19,9 de la *Loi sur les assurances*, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2014. Le rapport contient un survol de nos activités pour l'année ainsi que les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2013-2014 se terminant le 31 mars 2014.

Le tout respectueusement soumis,



**Paul D'Astous**

Président et chef des opérations  
Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick



# Table des matières

<b>Mot du président et chef de la direction</b>	<b>1</b>
Remplir le mandat de la Commission	1
Tarifs en 2014 et aperçu au sujet de 2015	1
Efficience et efficacité de la Commission	1
<b>La Commission</b>	<b>2</b>
Mission	2
Membres	3
Gouvernance de la Commission	3
<b>Processus d'examen des tarifs</b>	<b>3</b>
Actuaires conseils	4
Obligation de rendre compte	6
Association canadienne des autorités de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile	6
Conseil des tribunaux administratifs canadiens	6
La réforme sur les blessures mineures	6
<b>Le marché du Nouveau-Brunswick</b>	<b>7</b>
Territoires	7
Véhicules de tourisme	8
Groupes de compagnies d'assurance	9
Facility Association	10
Part du marché, véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick de 1994 à 2014	10
Nouvelles d'affaires mensuelles de la Facility Association - véhicules de tourisme	11
Motifs de la FA - néo-brunswickois - véhicules de tourisme 2013	12
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	12
<b>Comprendre les tarifs d'assurance</b>	<b>13</b>
Primes d'assurance automobile	13
Protection minimale d'assurance automobile requise au Nouveau-Brunswick	14
Couvertures facultatives	14
Le système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres (CLEAR)	15
Nouveau-Brunswick - Top 10 des véhicules volés en 2014	15
<b>Annexe A – Dépôts de demandes examinés en 2014</b>	<b>16</b>
Directives concernant les dépôts de demandes	16
Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme, 2014	16
Liste des dépôts de tarifs pour véhicules commerciaux, divers, 2014	17
Liste d'autres dépôts de demandes, 2014	25
<b>Annexe B – État financier vérifié</b>	<b>27</b>



# Mot du président et chef de la direction



Paul D'Astous

## Remplir le mandat de la Commission

Au nom de la Commission, il me fait plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (ci-après dénommée la CANB ou la Commission) pour l'année terminée le 31 décembre 2014. La Commission a inscrit dix années d'exploitation en octobre dernier. Au cours de cette période, la CANB est demeurée focalisée sur

la réalisation de son mandat qui consiste à s'assurer que les conducteurs néo-brunswickois paient des tarifs d'assurance automobile justes et raisonnables.

La Commission use de diligence lorsqu'elle examine les demandes de tarification d'assurance automobile et elle tient les assureurs redevables en ce qui concerne les tarifs qu'ils veulent exiger de leurs clients. Ainsi que je l'ai fait remarquer dans le rapport de l'an passé, au cours des années à venir, la Commission surveillera l'Impact des réformes au Règlement sur les blessures mineures touchant les tarifs d'assurance automobile. Un enjeu clé cette année était de faire en sorte que les compagnies d'assurance se conforment à la décision de la Commission de 2013 autorisant des redressements tarifaires sur les blessures mineures s'ils étaient appuyés par les données de sinistres réelles.

## Tarifs en 2014 et aperçu pour 2015

Tel qu'on l'a fait remarquer dans notre rapport 2013, la Commission s'attendait à voir des réductions tarifaires de l'ordre de 5 p. 100 en comparaison de 2013. Une fois le traitement des dernières demandes de tarification effectué, la réduction finale était de l'ordre de 4 p. 100 avec une prime moyenne de 670 \$ à 680 \$ sur le marché traditionnel de l'assurance. Toutefois, il faut faire ici une mise en garde : chaque conducteur a des circonstances uniques et, par conséquent, un profil tarifaire unique, et les résultats individuels peuvent varier de manière significative.

Si on se base sur l'analyse initiale des demandes de tarification de 2015, il semblerait que la période de réductions de tarifs continues tire à sa fin. Globalement, la demande de tarification moyenne affiche une très faible réduction de

moins de 1 p. 100 alors que les assureurs ont à présent intégré la majorité des améliorations en matière de coûts des sinistres que l'on a connues au cours de la dernière décennie. En outre, lorsque les demandes de tarification auront été reçues à l'automne 2015, les assureurs vont commencer à posséder une quantité suffisante de données pour montrer quel sera l'impact ultime des réformes au sujet des blessures mineures. Bien qu'il soit trop tôt pour l'affirmer avec quelque certitude, il pourrait y avoir une pression ascendante sur les tarifs ainsi que l'ont démontré les représentations au cours de l'audience générique de la Commission concernant les impacts de la réforme sur les blessures mineures tenue en octobre 2013.

## Efficience et efficacité de la Commission

Dans notre rapport annuel 2013, nous avons souligné la nomination de Richard Gauthier et de Jacqueline Friedland en qualité d'actuaire conseil. Peu après la finalisation de notre rapport, à la fois Richard et Jacqueline ont pris des décisions de carrières qui les ont éloignés de leurs tâches de consultants. Faisant appel à son processus de demande de proposition récemment complété, la Commission a nommé Liam McFarlane, un des partenaires chez Ernst & Young LLP, et Pierre Lepage, un des partenaires chez KPMG LLP, en qualité de nos nouveaux actuaire conseil pour 2014 et les années subséquentes. Comme nous l'avons fait l'an dernier, nous avons inclus dans notre rapport des renseignements additionnels au sujet de nos actuaire et des membres clés de leurs équipes.

La formation des membres de la Commission continue d'être une priorité pour la CANB. Au cours de l'année terminée, des séances de formation et d'information ont été tenues traitant de questions telles que le droit administratif, l'analyse actuarielle des demandes de tarification, l'impact possible de la télématique sur les tarifs d'assurance automobile et l'emploi des algorithmes à plusieurs variables par les assureurs comme méthode pour améliorer la tarification. Le monde de l'assurance continue d'innover et ces changements font leur chemin jusqu'au marché néo-brunswickois. La CANB se tiendra au courant de ces changements et s'assurera que les innovations fonctionneront à l'avantage des consommateurs d'assurance néo-brunswickois.

La CANB travaille constamment à faire en sorte que son processus de prise de décision génère les meilleurs résultats pour les consommateurs d'assurance automobile du Nouveau-Brunswick. Rendre des décisions dans le contexte

de la tarification de l'assurance automobile est un processus complexe qui exige la synthèse de très grandes quantités de données. En 2014, la Commission a amorcé un projet visant l'examen des divers éléments qui conduisent aux décisions finales en matière de demande de tarification. La Commission étudiera de nouveau ces éléments de façon à s'assurer que chacune des pièces du casse-tête ajoute de la valeur à la méthodologie des prises de décisions.

Au cours des ans, la Commission a entretenu une relation de travail étroite avec le Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances. Je suis ravi de constater que ce bureau continuera d'exercer ses activités en tant que bureau de l'Assemblée législative. Je me réjouis que notre relation avec le bureau du défenseur du consommateur continuera d'œuvrer au profit des consommateurs d'assurance néo-brunswickois.

Nous continuons de travailler avec nos collègues à travers le Canada par le biais de CARR, l'association regroupant les autorités de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile. CARR a été une ressource irremplaçable pour la CANB. La majorité des organismes de réglementation en matière d'assurance automobile à travers le Canada partagent des renseignements, des processus, de la formation et des meilleures pratiques. Les discussions ont englobé des juridictions de régimes d'assurance automobile tant du secteur privé que du secteur public. Le travail se poursuit sur le développement d'approches communes au processus de tarification qui conduiront à des améliorations constantes de l'efficacité pour tous les membres de CARR d'un océan à l'autre

En terminant, alors que j'entreprends la dernière année de mon mandat, je suis fier du travail que la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick a accompli pour faire en sorte que les tarifs d'assurance automobile soient justes et raisonnables pour les consommateurs néo-brunswickois. Aujourd'hui, les conducteurs néo-brunswickois paient en moyenne les tarifs d'assurance automobile les plus bas des vingt dernières années. Il y a, bien sûr, des défis qui nous attendent au cours des années à venir alors que nous allons continuer à composer avec les réformes sur les blessures mineures, mais dans l'ensemble, le Nouveau-Brunswick est

nationalement reconnu en tant que juridiction ayant réalisé un marché hautement stable et concurrentiel dans un contexte réglementaire ferme mais équitable.

## | La Commission

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB ou la Commission) est un tribunal administratif quasi judiciaire établi par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile avec supervision générale des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La CANB est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement.

La *Loi sur les assurances* requiert que les assureurs déposent leurs demandes de tarifs au minimum une fois tous les 12 mois. Tous les dépôts de demandes sont examinés afin de faire en sorte que les tarifs projetés soient justes et raisonnables.

La Commission comprend actuellement le président, le vice-président et huit autres membres. En plus de son PDG, Paul D'Astous, la Commission emploie présentement un personnel de sept personnes.

### La mission

La mission de la Commission consiste à réglementer les tarifs d'assurance automobile établis en application de la *Loi sur les assurances* pour toutes les compagnies faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et à assurer l'équité procédurale pour toutes les parties comparaisant devant la Commission. La Commission s'assurera que les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick sont :

- justes et raisonnables

et dans la mesure du possible :

- basés sur l'expérience du conducteur néo-brunswickois
- basés sur l'expérience des compagnies néo-brunswickoises
- basés sur des comparaisons avec les autres provinces du Canada atlantique.



### Le saviez-vous?

*La CANB a marqué 10 années d'exploitation en 2014. Comme c'était le cas en 2004, le mandat de la Commission est de faire en sorte que les tarifs d'assurance automobile soient justes et raisonnables pour les consommateurs néo-brunswickois.*

## Membres

La CANB comprend les membres ci-après :



**Paul D'Astous**  
Président



**Jean Leblanc**  
Vice-président



**Ferne Ashford**



**Georges Leger**



**Heather Stephen**



**Roy Therrien**



**Marven Grant**



**Ken Cochrane**



**Andrew Dawson**



**Jim Jessop**

Durant 2014, trois membres de la Commission ont complété leurs mandats. Ce sont : Francine Kanhai, William (Bill) Oliver, and Matthew Tweedie. La Commission les remercie grandement de leurs services.

## Gouvernance de la Commission

Le président a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les assurances* en ce qui a trait à la Commission et est redevable du rendement global et de la direction de la Commission. Le président est, en outre, le chef de la direction (PDG) de la Commission ; par conséquent, l'exploitation journalière de la Commission s'effectue sous la direction du PDG.

Les membres ont les pouvoirs et les privilèges des commissaires en vertu de la Loi sur les enquêtes et des règlements relatifs à cette loi. La Commission peut établir des règles régissant ses procédures et elle a pleine autorité pour traiter et statuer sur toutes les questions de loi ou de fait.

La Commission, lorsque enjointe par le président à siéger concernant toute fin ou situation particulière, peut agir en sa qualité de commission au complet ou par le biais d'un panel. De façon générale, la Commission examine les demandes de tarification par le biais d'un panel et elle prend en considération les autres enjeux en sa qualité de commission au complet.

## Processus d'examen des tarifs

La Commission examine annuellement chaque demande de tarification d'assurance automobile.

Les demandes de tarification sont examinées par le personnel de la Commission et par les actuaires conseils de PricewaterhouseCoopers ou KPMG. Le processus rigoureux implique des discussions avec les assureurs afin de clarifier les processus, remettre en question les hypothèses et s'assurer que les demandes de tarification ont été préparées en utilisant des pratiques et procédures actuarielles judicieuses. L'examen étudie et remet en question les tendances utilisées pour le calcul des tarifs, les antécédents réels des assureurs en comparaison de ce qui avait été projeté et la nature du volume d'affaires de l'assureur.

Une fois l'examen initial complété, si la demande de tarification ne déclenche pas une audience automatique, comme le requiert la *Loi sur les assurances*, elle est transférée à un panel d'examen de la Commission formé de trois membres. Le panel de révision examinera la version finale de la demande de tarification et fera une recommandation au président quant à savoir si la demande de tarification requiert un examen plus approfondi ou non.

Si la demande de tarification exige un examen plus approfondi, le président peut ordonner que ladite demande fasse l'objet d'une audience où l'assureur devra la défendre devant un autre panel de la Commission et n'importe quel intervenant, à titre d'exemple, le Cabinet du procureur général ou le défenseur du consommateur en matière d'assurance.

Le processus d'examen est conçu pour être focalisé sur l'enjeu consistant à savoir si les tarifs projetés sont justes et raisonnables, compte tenu de l'information actuellement disponible. Cet examen comprend l'information courante de la compagnie, l'information de l'industrie et toute information au sujet de l'état actuel de l'assurance sur le marché.

En 2013, la Commission a reçu des demandes de tarification de la part des compagnies, de la Facility Association (FA) et d'IAO Actuarial Consulting Services Inc. (IAO) concernant les véhicules de tourisme et autres types variés de véhicules commerciaux, interurbains ainsi que la catégorie véhicules divers, sans compter d'autres dépôts de demandes n'ayant pas de rapport avec les tarifs (voir l'annexe A pour plus de détails).

La Commission a rendu des décisions touchant au total 410 dépôts de demandes en 2013, dont :

- **41** dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme
- **45** dépôts de véhicules commerciaux et interurbains
- **274** dépôts pour véhicules divers y compris motocyclettes, VTT, motoneiges, autocars, taxis, etc.
- **61** dépôts concernant d'autres demandes : mises à jour des tables de groupes tarifaires, changements projetés aux avenants et changements projetés à propos des règles tarifaires.

## Actuaires conseils

Tel qu'indiqué dans notre rapport annuel 2012, la Commission a émis une demande de proposition en 2012 afin de renouveler ses contrats d'actuaire conseil par voie de processus concurrentiel. Comme le souligne le mot du président, la Commission a embauché Ernst & Young en remplacement de PricewaterhouseCoopers en raison de changements de personnel. En dépit de ce changement, Ernst & Young et KPMG continuent d'offrir une mine de talents de classe mondiale et de gens expérimentés dans le processus d'examen actuariel et ceux-ci ont prodigué à la CANB un excellent soutien et d'excellents conseils depuis leur nomination.

## Voici les membres clés de ces équipes :

### Ernst & Young

#### Liam McFarlane

*Partenaire et chef de la pratique actuarielle canadienne, services consultatifs*

Liam McFarlane est chef de la pratique actuarielle chez Ernst & Young. Il est actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires ainsi que de la Casualty Actuarial Society. Il est également membre du groupe de travail mondial d'Ernst & Young qui traite de la question des changements en instance pour les contrats d'assurance des Normes internationales d'information financière (NIIF) du Conseil des normes comptables internationales (CNCI) (IFRS 4 - Phase II).

Liam possède plus de 25 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young, Liam a acquis une vaste expérience en tant que cadre supérieur en assurance et à titre d'actuaire-conseil œuvrant avec les assureurs, les réassureurs, les sociétés captives, les associations professionnelles et les institutions financières pour la plupart des grandes catégories d'assurance au Canada. Il est l'actuaire agréé de nombreux assureurs ainsi que de la Facility Association et agit en qualité d'actuaire pour l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG).

Liam a participé à de nombreux comités industriels et professionnels au cours de sa carrière. Il est présentement le président du Comité sur l'éthique professionnelle de l'Institut canadien des actuaires.

#### Cosimo Pantaleo

*Cadre supérieur, services consultatifs*

Cosimo Pantaleo est cadre supérieur en services consultatifs d'assurance et en pratique actuarielle au sein d'Ernst & Young LLP. Il est actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires ainsi que de la Casualty Actuarial Society.

Cosimo possède 20 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance et de la réassurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young, Cosimo a acquis une vaste expérience à titre d'actuaire-conseil principal en travaillant avec des assureurs, réassureurs, sociétés captives, associations professionnelles et institutions financières à travers la plupart des catégories d'assurances, y compris assurance responsabilité civile professionnelle, faute médicale, dommages aux biens, véhicules de tourisme et commerciaux, véhicules divers, assurance voyages et autres catégories d'assurance et de réassurance.

## **Diana Tse**

*Gestionnaires, services consultatifs*

Diana Tse est gestionnaire en services consultatifs d'assurance et pratique actuarielle au sein d'Ernst & Young LLP. Elle est actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires ainsi que de la Casualty Actuarial Society. Diana s'est jointe à Ernst & Young en 2011, et elle apporte son soutien à la tarification, en réserve pour sinistres en suspens, en examen dynamique de suffisance du capital et autres projets rattachés à l'assurance multirisques.

Diana possède plus de 5 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance et de la réassurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young, Diana a acquis de l'expérience dans une firme d'actuariat-conseil, travaillant avec les assureurs et les réassureurs dans la plupart des grandes catégories d'assurance personnelle et Commerciale.

## **Jamie Phone**

*Analyste principal, services consultatifs*

Jamie Phone est cadre supérieur en analyse actuarielle pour les services consultatifs d'assurance et en pratique actuarielle au sein d'Ernst & Young LLP. Jamie s'est joint à Ernst & Young en 2013, et il apporte son soutien à la tarification, en réserve pour sinistres en suspens, en examen dynamique de suffisance du capital et autres projets rattachés à l'assurance multirisques.

Jamie possède plus de 8 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young LLP, Jamie a acquis de l'expérience actuarielle en travaillant pour une compagnie d'assurance majeure dans les divisions de réserve pour sinistres en suspens et du développement de nouveaux produits.

## **KPMG**

### **Pierre Lepage, FCIA, FCAS**

*Partenaire et dirigeant d'entreprise, analyse actuarielle en assurance dommages, KPMG Canada*

Pierre Lepage est l'un des partenaires de KPMG Canada qui dirige la pratique actuarielle pour le Canada. Il est actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires et possède plus de 25 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance multirisque. Chez KPMG, il agit à titre de consultant pour les compagnies d'assurance en traitant de tous les aspects de la gestion du risque et du capital et en optimisant leurs stratégies de croissance. En outre, son équipe d'actuaires assure le soutien des professionnels de l'audit qui desservent les clients de KPMG. Avant de se joindre à KPMG, il était cadre supérieur en assurance, dirigeant les opérations de souscription d'assurance personnelle et

Commerciale pour deux compagnies d'assurance majeures. Pierre a également travaillé en étroite collaboration avec les programmes d'assurance-récolte provinciaux et a influencé l'infrastructure de la capacité d'autosuffisance de ces programmes ainsi que d'autres programmes subventionnés par l'État à travers le pays. Il a participé activement à la communauté actuarielle et sert actuellement sur le Comité de la gestion du risque et des exigences en capital de risque de l'ICA et sur le Comité sur la modélisation dynamique du risque de la Casualty Actuarial Society.

### **Anh Tu Le, ACIA, FCAS**

*Directrice principale, services actuariels d'assurance dommages*

Anh Tu Le est cadre supérieure chez KPMG Canada, elle travaille en pratique actuarielle pour l'assurance dommages. Elle s'occupe du soutien de l'audit pour un large éventail de souscripteurs d'assurance dommages et apporte du soutien spécialisé aux souscripteurs d'assurance dommages pour le développement de leur propre évaluation du risque et de la solvabilité. Avant de se joindre à KPMG, Anh Tu a agi à titre de vice-présidente et de chargée de la réserve actuarielle chez l'un des plus importants souscripteurs d'assurance de dommages au Canada et elle a développé une expertise en capital économique et solvabilité. Il alors qu'elle travaillait au Royaume-Uni. Elle possède de l'expertise en souscription, tarification et fonds de réserve pour les produits d'assurance personnelle et Commerciale au Canada. Anh Tu agit à titre de membre du groupe de travail sur l'assurance dommages sur le capital économique. À compter de 2014, Anh Tu sera coenseignante et elle donnera des cours d'introduction sur les sujets touchant l'assurance dommages à l'Université de Toronto.

### **Rachel Dutil, FCIA, FCAS**

*Directrice principale, services actuariels en assurance dommages*

Rachel Dutil est cadre supérieure chez KPMG Canada, elle travaille en pratique actuarielle pour l'assurance dommages. Elle agit en qualité d'actuaire de l'évaluation des pairs et actuaire de soutien de l'audit pour un large éventail de souscripteurs d'assurance dommages et elle a prodigué du soutien en tarification automobile à la Facility Association et à d'autres souscripteurs d'assurance dommages. Elle possède de l'expertise dans l'assurance automobile canadienne et a dispensé des services en évaluation quantitative des réformes automobiles dans les provinces de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ainsi que dans la tarification et l'établissement du fonds de réserve pour l'assurance véhicules de tourisme et voitures Commerciales. Rachel est une bénévole active sur le conseil de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et sur le comité d'éducation permanente et le sous-comité sur l'assurance multirisques.

## Obligation de rendre compte

En vertu de la législation, la CANB a l'obligation de rendre compte de ses activités de l'année précédente au ministre de la Justice au plus tard le 1er mars. Le présent rapport met en lumière les activités et les réalisations de l'année civile 2013. En outre, la Commission comparait devant le comité permanent sur les corporations de la Couronne lorsqu'elle est requise de rendre compte de ses activités. La Commission a comparu le 4 octobre 2013 pour faire le compte rendu de son rapport 2011.

Tel qu'imposé par la *Loi sur les assurances*, les coûts d'exploitation de la CANB sont imputés à l'industrie de l'assurance par le biais d'évaluations annuelles.

Les membres de la Commission participent au processus d'examen dirigé par la CANB et à des sessions de formation et d'information réparties à travers l'année entière. Outre les examens de tarifs réguliers effectués durant l'année, la Commission a tenu des séances de formation et d'information en juin et en septembre à l'intention de tous les membres de la Commission et, en novembre, de la formation d'orientation pour les nouveaux membres.

## Association canadienne des autorités de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile

La Régie des services publics du Manitoba a tenu la huitième conférence de CARR, l'Association des autorités canadiennes de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile, à Winnipeg, MB du 28 septembre au 1er octobre 2014.

Depuis l'événement inaugural tenu à Saint John en octobre 2007, CARR a agi en qualité de lieu de formation et de partage d'information de choix pour les autorités de réglementation en matière d'assurance automobile de tout le Canada. Chaque année, la conférence offre aux membres la possibilité de discuter de nouvelles approches de réglementation tarifaire, de partager les meilleures pratiques, d'identifier les enjeux émergents et de jouir de possibilités d'apprendre de meilleures façons de remplir leurs mandats de compétence.

Les membres de CARR continuent de travailler sur différents comités tant au sein de l'organisation qu'avec des organismes de réglementation de l'extérieur comme l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), dans leurs efforts pour développer et améliorer la fiabilité des données, harmoniser le processus de réglementation et faire en sorte que des normes cohérentes soient utilisées partout au Canada pour le processus d'examen des tarifs.

## Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC)

Le CTAC est un organisme à but non lucratif destiné à promouvoir l'excellence en matière de justice administrative. Il offre un forum pour la discussion, l'éducation, la recherche et le développement de politiques dans le domaine de la justice administrative.

Créé au milieu des années 1980, les objectifs du CTAC sont les suivants :

- améliorer et élargir les contacts parmi les membres de la communauté de la justice administrative ;
- promouvoir la sensibilisation au sujet du rôle et de l'importance de la justice administrative dans la vie de tous les jours ;
- s'exprimer ouvertement sur les enjeux importants pour la justice administrative ;
- assurer du soutien et des services de valeur pour ses membres.

La CANB participe au CTAC depuis 2006 et joue une part active dans ses activités éducatives permanentes. Le président de la Commission Paul Dastous a fait partie du comité exécutif du CTAC durant un certain nombre d'années et il a joué un rôle important pour amener le symposium annuel à Moncton.

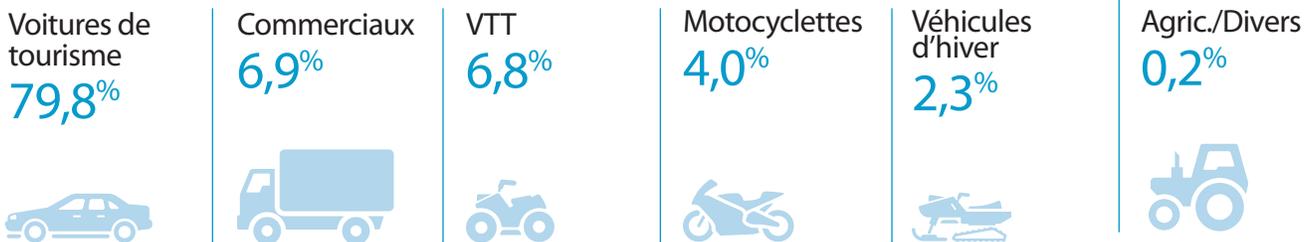
## La réforme sur les blessures mineures

Comme on l'a fait remarquer dans notre dernier rapport annuel, la Commission a émis une décision en octobre 2013 en ce qui a trait à l'impact attendu de la réforme du Règlement sur les blessures mineures sur les tarifs d'assurance automobile. Dans cette décision, la Commission a reconnu l'impact probable sur les coûts des sinistres pour l'industrie. Toutefois, la décision de la Commission et les orientations finales pour l'industrie reflétaient l'incertitude constante de l'impact ultime et elles ont exigé que les demandes de tarification pour 2014 et au-delà soient basées sur des données qui reflètent l'impact réel des réformes.

La Commission a usé de vigilance durant 2014 et elle a veillé à ce que les demandes de tarification faites au cours de l'année se conformassent sans restrictions à la décision d'octobre 2013 de la Commission. L'impact des réformes sera plus évident en 2015, alors que des données additionnelles de la période depuis que les réformes sont entrées en vigueur (1er juillet 2013) deviendront disponibles.

# Le marché du Nouveau-Brunswick

En se basant sur les données disponibles, la ventilation des types de véhicules du marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick en 2013, année la plus récente pour laquelle il existe des données, se répartit comme suit :



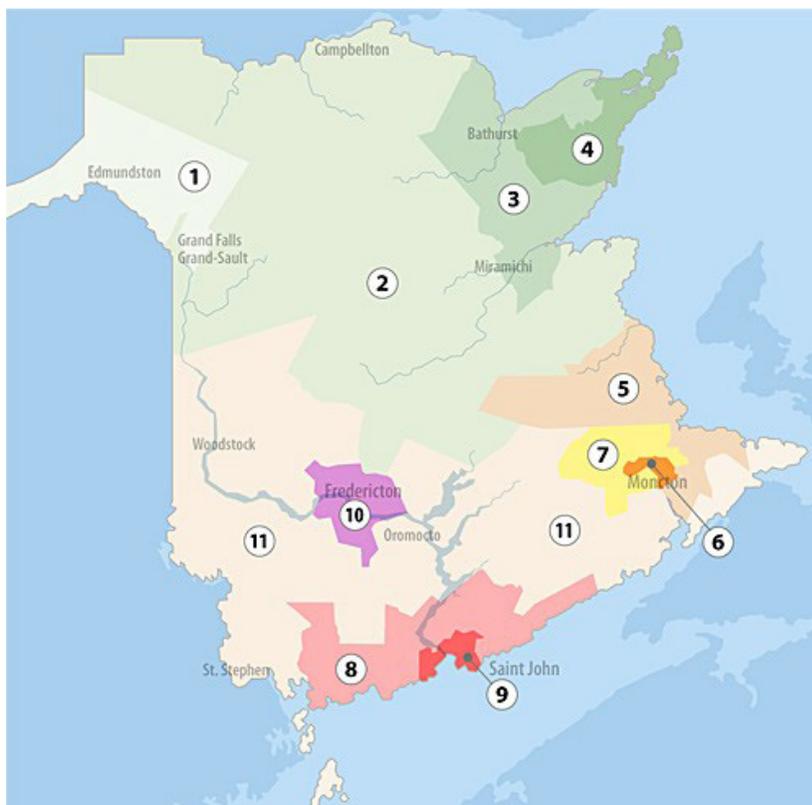
Source: GISA 2013 Auto 1003 ATL and AUTO1010-ATL

## Territoires

Le gouvernement néo-brunswickois a établi un système de tarification statistique formé de onze territoires qui est en vigueur depuis 2008. Les territoires révisés ont été créés en se basant sur des facteurs pertinents tels que courants de trafic et densité des véhicules, terrain, conditions routières, limites de vitesse, taux de criminalité et conditions météo.

Les territoires sont divisés selon les codes de régions de tri d'acheminement (RTA), lesquels constituent les trois premiers caractères du code postal. On trouvera une liste des RTA par territoire sur le site Web de la Commission.

S'appuyant sur les données 2013 de l'ASAG pour les véhicules de tourisme au N.-B., la carte ci-dessous illustre la façon dont les risques de véhicules sont répartis à travers les onze territoires statistiques de la province. Les quatre territoires du nord du N.-B. (1-4) représentent 30,7 p. 100 des expositions au risque des véhicules. Les sept territoires (5-11) du sud du Nouveau-Brunswick représentent 69,3 p. 100 des expositions au risque des véhicules.

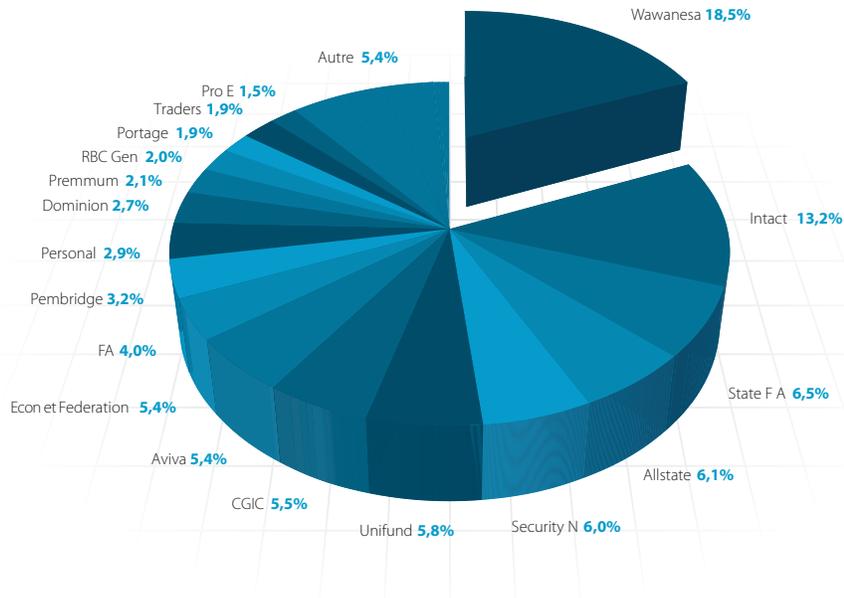


Territoire	Répartition des véhicules souscrits en 2013
1	5,5%
2	9,8%
3	8,7%
4	6,7%
5	7,6%
6	8,8%
7	7,5%
8	9,5%
9	7,2%
10	11,8%
11	16,9%

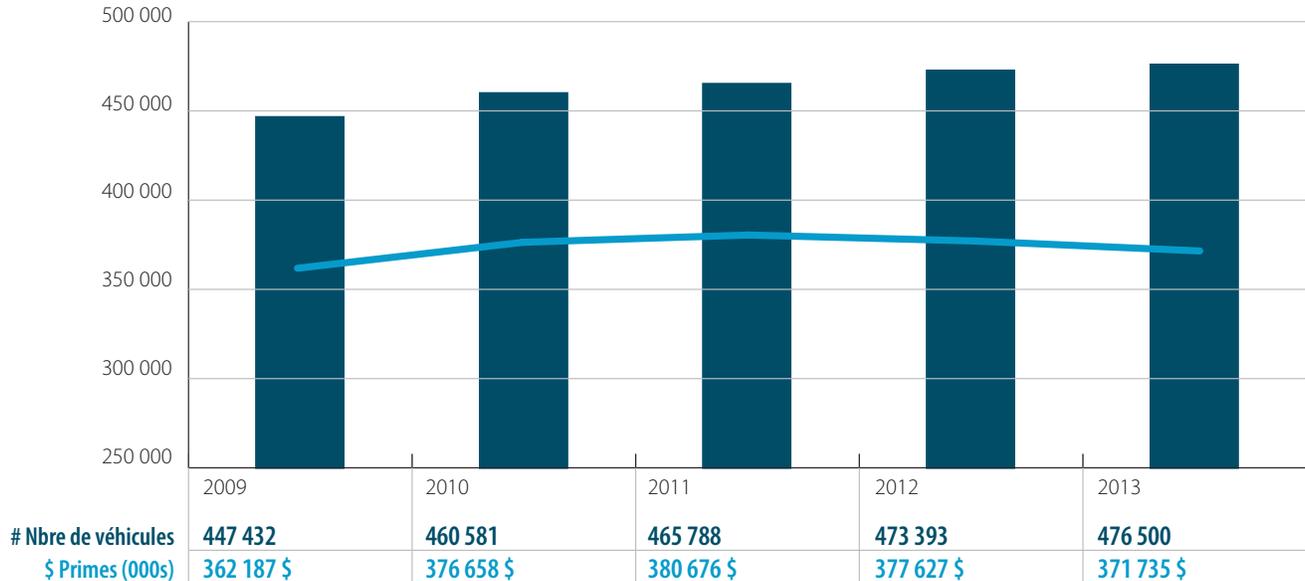
Source: GISA 2013 Auto 3003 NB

## Véhicules de tourisme

Il y a 48 compagnies d'assurance dans le secteur des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick. En se basant sur l'information contenue dans les dépôts de tarifs déposés à la CANB en 2013, la part de marché normale se répartit comme suit :



### Véhicules de tourisme au N.-B. Véhicules et primes souscrits 2009-2013



Source: GISA AUTO1010-ATL

En réexaminant les données, au cours des cinq dernières années, le nombre de véhicules au Nouveau-Brunswick a constamment augmenté. Au cours de la même période, il y a eu très peu de changement dans le nombre de dollars de prime total. En d'autres mots, un plus grand nombre de véhicules sont assurés pour une prime moyenne moindre. Le graphique ci-dessus aide à illustrer cette information.

En comparant 2012 à 2013, le nombre total de véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick a augmenté de 0,66 p. 100 et les primes totales perçues pour ce marché ont diminué de -1,56 p. 100.

## Groupes de compagnies d'assurance

### Allstate Group

- Allstate du Canada, Compagnie d'assurance
- Pembridge Compagnie d'assurance
- Pafco, compagnie d'assurance

### Groupe Aviva

- Aviva Compagnie d'assurance du Canada
- Compagnie d'Assurance Elite
- Scottish & York Insurance Company Limited
- Compagnie d'Assurance Traders Générale

### Groupe Co-operators

- Compagnie d'Assurance Générale Co-operators
- Compagnie d'assurance COSECO
- Compagnie d'Assurance générale CUMIS
- La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale

### Groupe Economical

- Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
- La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada
- Waterloo, Compagnie d'Assurance
- Perth, Compagnie d'Assurance

### Groupe Échelon

- Échelon Compagnie d'Assurances Générale
- Insurance Company of Prince Edward Island

### Groupe Intact

- Intact Compagnie d'assurance
- Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada

### Groupe Northbridge

- La Federated Compagnie d'Assurance du Canada
- Northbridge Commerciaux Insurance Corporation
- Northbridge General Insurance Company
- Northbridge Personal Insurance Corporation
- Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
- Compagnie d'Assurance Zenith

### Royal and Sun Alliance Group

- Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances
- Unifund Compagnie d'Assurance

### State Farm Mutual Group

- State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan A
- State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan B

### Groupe TD

- Compagnie d'assurance habitation et auto TD
- Primum Compagnie d'Assurance
- Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance

### Compagnies ne faisant pas partie d'un groupe

- Ace INA Insurance
- Compagnie d'assurance Arch
- CAA Insurance Company (Ontario)
- Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada (La)
- La Garantie Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord
- Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle
- Souscripteurs du Lloyd's
- La Personnelle Compagnie d'Assurances
- Portage la Prairie Mutual Insurance Company
- Promutuel de l'Estuaire
- Protective Insurance Company
- Compagnie d'assurance RBC
- United General Insurance Corporation
- Wawanesa Mutual Insurance Company
- XL Insurance Company
- Zurich Compagnie d'Assurances



### Le saviez-vous?

*la CANB a été un membre fondateur clé de CARR et elle a organisé la conférence nationale initiale en 2007. Le N.-B. sera l'hôte de la 9<sup>e</sup> conférence nationale en 2015.*

## Facility Association

La Facility Association (FA) est un organisme à but non lucratif regroupant tous les fournisseurs d'assurance automobile faisant affaire dans plusieurs provinces y compris le Nouveau-Brunswick. La législation provinciale exige que toutes les compagnies offrant de l'assurance automobile soient membres de la FA. La Facility Association n'émet aucune police d'assurance, mais elle travaille avec les compagnies d'assurance qui émettent des polices et traitent des réclamations en son nom.

Le mandat de la FA est d'assurer la disponibilité de l'assurance automobile à tous les propriétaires et exploitants de véhicules automobiles qui autrement auraient de la difficulté à obtenir

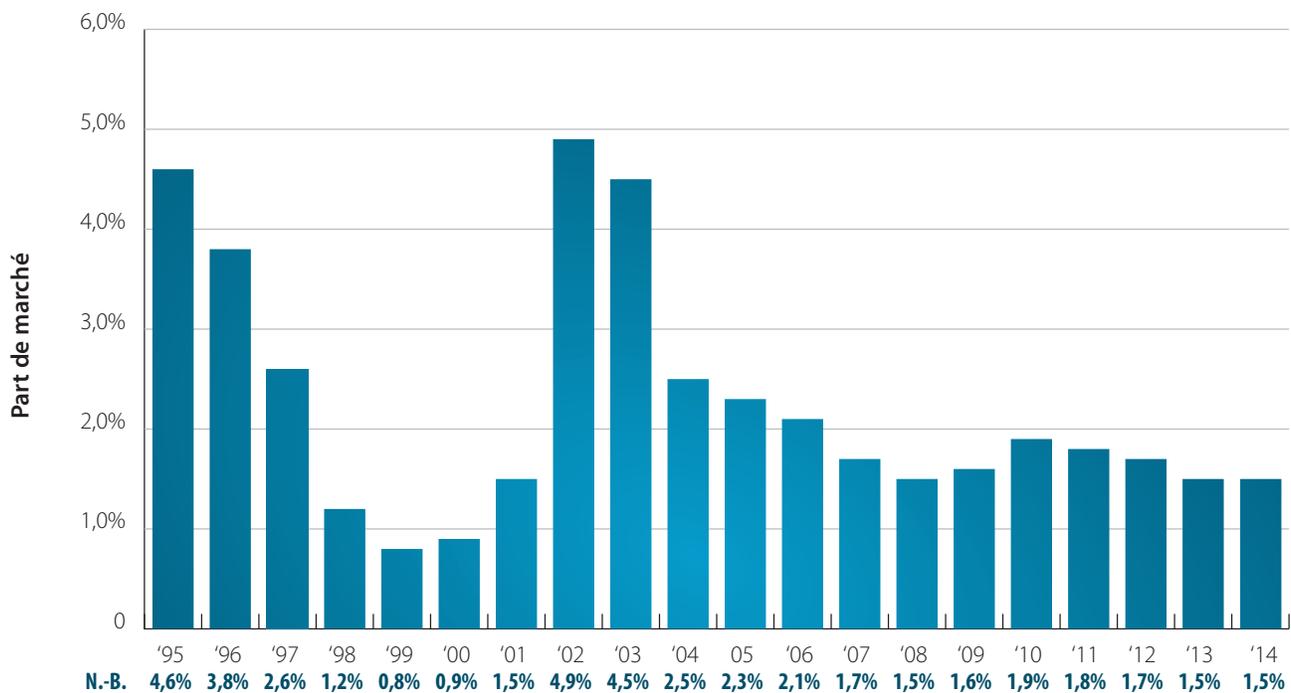
de l'assurance. On la désigne sous le nom d'« assureur de dernier recours » pour les conducteurs à haut risque.

Pour les tarifs 2014 de véhicules de tourisme, la FA a reçu l'approbation d'une réduction de -4,00 p. 100. On trouvera cette approbation sur le site internet de la CANB.

Au cours des années passées, la part de marché de la FA a fléchi sous un plafond atteint en 2002 et se situe présentement à 1,5 p. 100 du marché sur la base du nombre de véhicules. Si on compare ceci aux normes canadiennes, un marché secondaire à 2 p. 100 ou moins est le signe d'un marché de l'assurance très sain dans l'ensemble.

## Nouveau-Brunswick – Véhicules de tourisme – Part de marché de 1995 à 2014

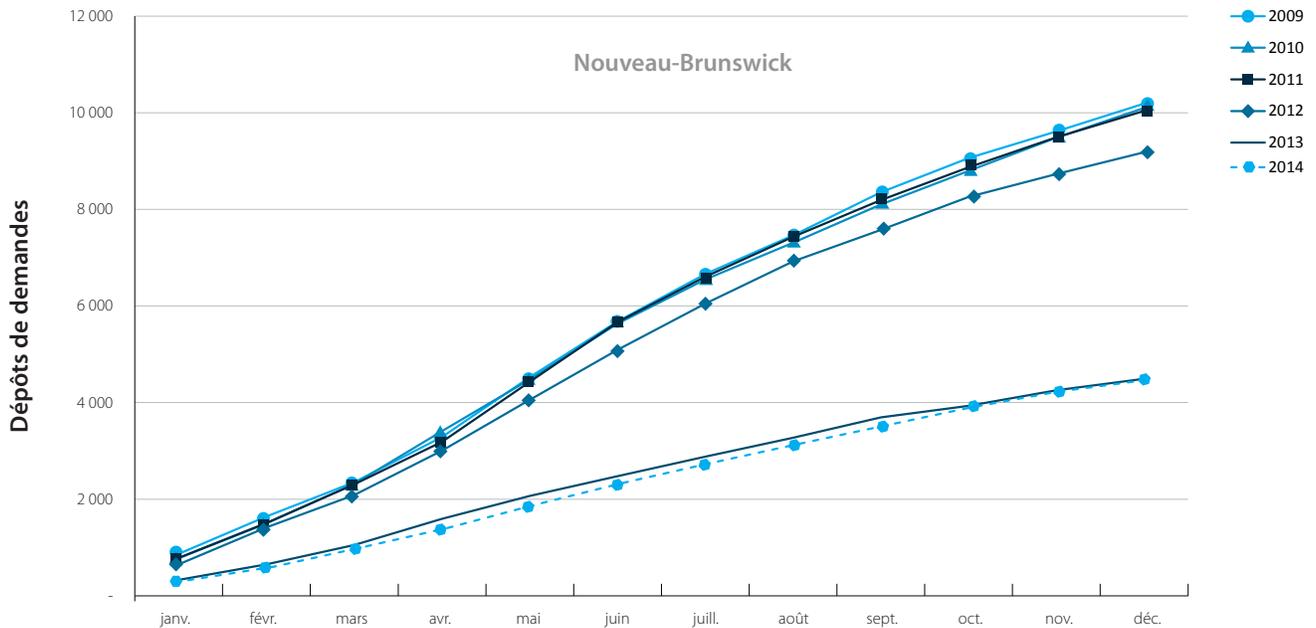
Part de marché, véhicules de tourisme, segment du marché résiduel au Nouveau-Brunswick



Source: [www.facilityassociation.com](http://www.facilityassociation.com)

## Facility Association – Nouvelles affaires mensuelles – Véhicules de tourisme

Comparaison sommaire : 2009-2012, véh. de tourisme et récréatifs et 2013 et suiv., véh. de tourisme seulement

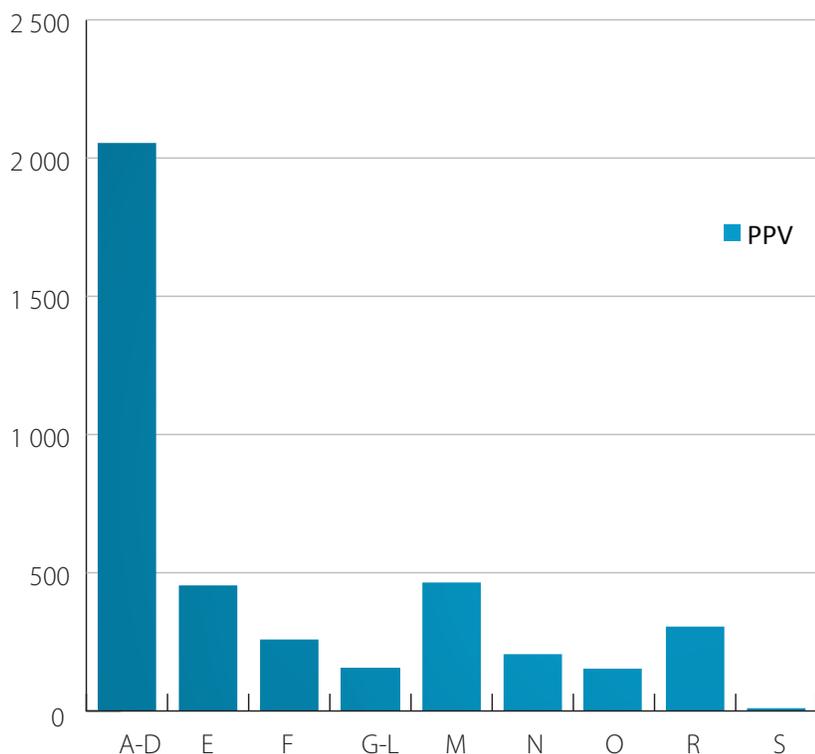


Source: [www.facilityassociation.com](http://www.facilityassociation.com)

Ce graphique illustre le nombre de nouvelles demandes reçues pour une année donnée et présente une comparaison au cumul de l'année mensuel avec les années précédentes. Il fait le suivi du nombre de demandes reçues chaque mois sur une base cumulative. Le résultat final en décembre est le nombre total de demandes reçues durant l'année civile. Une

ligne avec une pente 'plus abrupte' indique que les demandes ont été reçues à une cadence plus élevée que les autres années, tandis qu'une ligne plus graduelle indique que les demandes ont été reçues à une cadence plus faible.

## Raisons de la FA – Véhicules de tourisme 2014 – Nouveau-Brunswick



### LÉGENDE

- A** Sinistre avec responsabilité moins de 6 ans
- B** Dossier de condamnation
- C** Fausse déclaration sur un fait important ou fraude à l'assurance
- D** Toute combinaison de A, B ou C
- E** Antécédents de paiement de primes
- F** Nouveau conducteur au Canada
- G** État du véhicule
- H** Utilisation du véhicule
- I** Type de véhicule
- J** Modification du véhicule
- K** Emplacement – domicile du véhicule
- L** Toute combinaison de G, H, I, J, K
- M** Fiche d'assurance non disponible
- N** Prime plus faible que dans les autres marchés disponibles
- O** Déchéance de garantie > 24 mois
- R** Années d'expérience de conduite
- S** Autre

Source: Facility Association

## IAO Actuarial Consulting Services Inc.

IAO Actuarial Consulting Services Inc. est un organisme consultatif qui établit des tarifs d'assurance automobile pour l'industrie de l'assurance. À ce titre, IAO ne souscrit aucune assurance, elle établit par contre des tarifs pour véhicules de tourisme, commerciaux, divers et interurbains. À la demande de la Commission, ces tarifs sont soumis pour approbation.

Une fois ceux-ci approuvés par la CANB, les compagnies d'assurance avec des catégories d'assurance plus petites ou les nouveaux venus sur le marché peuvent adopter les tarifs approuvés d'IAO pour leur propre utilisation. Règle générale, ces compagnies de moindre importance ne possèdent pas assez de données pour développer des tarifs en utilisant leur propre expérience comme les Directives concernant les dépôts de demandes de la Commission indiquent de le faire.

IAO a effectué un dépôt de demande visant un changement moyen de tarif de 2,95 p. 100. Cette demande de tarification est présentement à l'étude au moment de la publication.

# Comprendre les tarifs d'assurance

## Primes d'assurance

**Un certain nombre de facteurs contribuent à établir la prime d'assurance d'une voiture :**

**L'endroit où vous vivez :** si vous vivez en ville, les collisions et les vols de voitures sont plus probables, ce qui pourra se traduire par une prime plus élevée.

**La voiture que vous conduisez :** la marque d'une voiture, le modèle, l'année, la valeur et les coûts de réparation éventuels sont associés aux facteurs de risque. Par exemple, certaines voitures se comportent mieux que d'autres dans les collisions, entraînant moins de blessures et des dommages minimes à la voiture. En établissant le risque de votre voiture et l'importance escomptée des sinistres, il est à prévoir que votre compagnie d'assurance consulte le système CLEAR canadien d'évaluation des véhicules.

**L'emploi que vous faites de votre véhicule :** plus la voiture est utilisée, plus le risque de collision est élevé. Le fait qu'une voiture soit utilisée souvent ou sur de longues distances pourra entraîner des primes plus élevées.

**Votre dossier de conduite :** un long historique de conduite sans collisions peut aider à garder les primes basses tandis que les collisions où vous êtes en faute peuvent augmenter votre prime. Les contraventions pour excès de vitesse et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule peuvent également augmenter les primes. Les contraventions de stationnement n'affectent pas les primes.

**Votre profil de conducteur :** plus la protection sera exhaustive, plus la prime sera élevée.

**Autres facteurs :** Dans le domaine hautement concurrentiel de l'assurance, les prix sont également affectés par l'influence réciproque des forces du marché, la réglementation gouvernementale, les taxes à tous les paliers, les escomptes et les événements catastrophiques imprévisibles. Il importe de remarquer qu'il n'existe pas de méthode uniformisée pour établir les primes – tous les conducteurs âgés de 30 ans vivant en zone urbaine et conduisant des Ford ne paient pas la même prime.

**Les facteurs ci-après n'affectent pas votre prime d'assurance de voiture :**

**La couleur de votre voiture :** contrairement à la croyance populaire, la couleur de votre voiture n'affecte pas votre prime. On ne vous demandera pas la couleur de votre voiture dans votre formule de proposition d'assurance.

**Que votre voiture soit étrangère ou nord-américaine :** les primes ne sont pas nécessairement plus élevées pour les voitures



### Le saviez-vous?

*L'assurance est un produit annuel ou semestriel basé sur ce dont la compagnie d'assurance estime avoir besoin pour payer les sinistres au cours de l'année à venir.*

## Protection minimale d'assurance automobile requise au Nouveau-Brunswick

### Section A protection

Couverture de responsabilité civile minimale obligatoire :	200 000 \$ est la limite minimale requise sur toute police d'assurance automobile. La limite de responsabilité civile achetée par le détenteur de police est le montant disponible pour tout accident impliquant des indemnités pour blessure corporelle et/ou des dommages aux biens
--	---

### Section B protection

Protection d'assurance individuelle, frais médicaux :	50 000 \$/personne, réadaptation comprise, excluant assurance santé et autres plans d'assurance médicale ; la limite de temps est de quatre ans
---	---

Protection d'assurance individuelle, indemnité pour frais funéraires :	2 500 \$
--	----------

Protection d'assurance individuelle, revenu d'invalidité :	104 semaines d'incapacité partielle ; à vie pour incapacité totale ; maximum 250 \$/ semaine ; doit être frappé d'incapacité durant 7 jours pour se qualifier ; aide ménagère non payée 100 \$/semaine, maximum 52 semaines
--	---

Protection d'assurance individuelle, prestation de décès :	Décès en moins de 180 jours (ou deux ans si handicapé de façon continue avant le décès) ; décès du chef du ménage 50 000 \$, plus 1 000 \$ pour chaque personne à charge survivante après la première ; décès du conjoint/partenaire 25 000 \$ ; décès d'une personne à charge 5 000 \$
--	---

## Couvertures facultatives

### Collision / Multirisque

Ce qui est couvert – le conducteur, les passagers et toute personne impliquée dans une collision impliquant la voiture sur votre police, la voiture elle-même.

Ce qui n'est pas couvert – serviettes, sacs à main, équipements sportifs, téléphones intelligents et autres articles pouvant être volés dans votre voiture ou endommagés au cours d'une collision peuvent être protégés par votre assurance maison, condominium ou locataire.

### Emprunter ou prêter une voiture

- Il faut avoir donné ou reçu la permission
- Ne doit pas être une habitude courante, si c'est le cas, le conducteur doit être inscrit sur la police.
- Il faut avoir l'autorisation légale de conduire au N.-B.

Tout accident impliquant la voiture assurée est imputé au titulaire de la police et non à la personne qui conduit.



### Le saviez-vous?

*Les compagnies se concurrencent entre elles pour attirer la clientèle en offrant différents choix de primes, de protections et de services.*

## Le système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres

Le Système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres identifie la taille et la fréquence moyennes des réclamations d'assurance pour la plupart des marques et modèles de voitures. La plupart des compagnies d'assurance utilisent le système CLEAR pour classer les véhicules en se basant sur leur dossier de sécurité et leur coût de réparation ou de remplacement, et elles offrent ensuite des primes plus basses aux conducteurs qui achètent des voitures avec des meilleures tarifications. Par exemple, certains véhicules sont plus vulnérables au vol que d'autres ; certains sont mieux conçus et moins susceptibles de subir des dommages sérieux ; certains coûtent moins cher à réparer ; et certains protègent leurs occupants dans les collisions mieux que d'autres.

## Nouveau-Brunswick - Top 10 des véhicules volés en 2014

Marque	Modèle	Style de carrosserie	Année
Jeep	Cherokee	SUV	1999
Acura	MDX	SUV	2006
Toyota	4Runner	SUV	1999
Dodge	Charger V8	4/5 doors	2006
Mazda	Tribute	SUV	2001
Chevrolet/GMC	Suburban/Yukon XL 1500	SUV	2005
Cadillac	Deville	4/5 doors	2003
Nissan	Titan	Pickup	2005
Acura	TL	4/5 doors	2009
Subaru	Legacy Wagon	4/5 doors	2006

**Source:** [www.abc.ca](http://www.abc.ca), Top Ten Stolen Vehicles NB 2014

# Annexe A – Dépôts de demandes examinés en 2014

## Directives concernant les dépôts de demandes

Ces directives décrivent en détail la façon dont, et les spécifications auxquelles, l'industrie devra se conformer pour les dépôts de demandes effectués durant l'année. Les directives sont publiées sur le site Web de la CANB.

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme 2014

Compagnies d'Assurance	Date de Dépôt	Changement de tarif	
		Projeté	Approuvé
Ace INA Insurance	09-15-14		En attente de l'approbation d'IAO
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	09-15-14	2,90%	2,90%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	09-15-14	-4,79%	-4,79%
CAA Insurance Company (Ontario)	09-15-14	-1,13%	-1,13%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	09-15-14	1,35%	1,35%
Compagnie d'Assurance COSECO	09-15-14	2,39%	2,88%
Compagnie d'Assurance Générale CUMIS	09-15-14	0,48%	0,71%
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	09-15-14	0,00%	Sous examen
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	01-15-14	0,00%	Sous examen
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	09-15-14	-1,90%	-1,90%
Compagnie d'Assurances Elite	01-15-14	-6,68%	-6,68%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	09-15-14		En attente de l'approbation d'IAO
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	10-24-14	2,95%	2,95%
Insurance Company of Prince Edward Island	09-15-14	-5,70%	Sous examen
Intact Compagnie d'Assurance	09-15-14	-2,12%	-2,65%
Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	09-15-14		En attente de l'approbation d'IAO
Société d'assurance générale Northbridge	09-15-14		En attente de l'approbation d'IAO
Société d'assurance des particuliers Northbridge	09-15-14		En attente de l'approbation d'IAO
Pafco Compagnie d'Assurance	01-15-14	-13,85%	-13,85%
Pembridge Compagnie d'Assurance	09-15-14	-0,01%	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	09-15-14	-3,64%	Sous examen
Perth Insurance	12-02-14	0,00%	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)	09-15-14	2,69%	2,69%
Primum Compagnie d'Assurance	09-15-14	2,82%	2,82%
Promutuel de l'Estuaire	09-15-14	-2,84%	Sous examen
Compagnie d'Assurance Générale RBC	09-15-14	-4,23%	Sous examen
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	09-15-14	2,66%	2,70%
Scottish & York Insurance Company Limited	09-15-14	-4,79%	-4,79%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	09-15-14	2,66%	2,66%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	09-15-14		En attente de l'approbation d'IAO
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan A	09-15-14	-0,20%	-0,20%
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan B	09-15-14	0,60%	0,60%

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme 2014

Compagnies d'Assurance	Date de Dépôt	Changement de tarif	
		Projeté	Approuvé
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	09-15-14	2,90%	2,90%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie	09-15-14		En attente de l'approbation d'IAO
Compagnie d'Assurance Traders Générale	09-15-14	-4,98%	-4,98%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	09-15-14	2,27%	2,57%
Unifund Compagnie d'Assurance	09-15-14	-0,79%	0,00%
United General Insurance Corporation	09-15-14	-5,88%	-5,88%
Waterloo Compagnie d'Assurance	09-15-14	-6,60%	-6,60%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	09-15-14	2,69%	2,69%
XL Insurance Company	09-15-14		En attente de l'approbation d'IAO
Compagnie d'Assurance Zenith	09-15-14		En attente de l'approbation d'IAO

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Ace INA Insurance	Commerciaux	10-09-14	-4,15%
	Interurbains	10-24-14	-0,57%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules tout terrain	05-01-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	05-01-14	0,00%
	Motocyclettes	01-22-14	0,00%
	Motocyclettes	12-22-14	Sous examen
	Autocaravanes	05-01-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	05-01-14	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules tout terrain	06-20-14	0,00%
	Ambulances	10-14-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	06-20-14	0,00%
	Commerciaux	06-27-14	0,00%
	Interurbains	06-27-14	0,00%
	Motocyclettes	06-20-14	0,00%
	Autocaravanes	06-20-14	0,00%
	Autobus privés	10-14-14	0,00%
	Autobus publics	10-14-14	0,00%
	Autobus scolaire	10-14-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	06-20-14	0,00%
	Taxie	10-14-14	0,00%
CAA Insurance Company (Ontario)	Autocaravanes détachables	08-12-14	0,00%
	Autocaravanes	08-08-14	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules tout terrain	06-20-14	0,00%
	Antiquités	04-04-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	07-11-14	0,00%
	Véhicules commerciaux et Interurbains	04-04-14	2,56%
	Motocyclettes	07-11-14	0,00%

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Autocaravanes	07-11-14	0,00%
	Autobus privés	04-04-14	0,00%
	Autobus scolaire	04-04-14	0,00%
	Autobus scolaire	12-19-14	Sous examen
	Véhicules d'hiver	04-04-14	0,00%
<b>Compagnie d'Assurance COSECO</b>	Véhicules tout terrain	05-09-14	1,40%
	Autocaravanes détachables	05-09-14	0,00%
	Motocyclettes	05-09-14	0,00%
	Autocaravanes	05-09-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	05-09-14	2,70%
<b>Compagnie d'Assurance Générale CUMIS</b>	Véhicules tout terrain	05-09-14	1,03%
	Autocaravanes détachables	05-09-14	0,00%
	Motocyclettes	05-09-14	0,00%
	Autocaravanes	05-09-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	05-09-14	2,01%
<b>Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada</b>	L'autre usage public	08-29-14	0,00%
	Véhicules tout terrain	08-29-14	0,00%
	Ambulances	08-29-14	0,00%
	Antiquités	08-29-14	0,00%
	Autobus (Tous)	08-29-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	08-29-14	0,00%
	Commerciaux	08-29-14	Sous examen
	Interurbains	08-29-14	-0,66%
	Motocyclettes	08-29-14	0,00%
	Autocaravanes	08-29-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	08-29-14	0,00%
	Taxie	08-28-14	0,00%
<b>Échelon Compagnie d'Assurance Générale</b>	Commerciaux	05-14-14	0,00%
<b>Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance</b>	Véhicules tout terrain	05-15-14	0,00%
	Antiquités	05-15-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	05-15-14	0,00%
	Véhicules commerciaux et Interurbains	04-11-14	0,00%
	Motocyclettes	05-15-14	0,00%
	Autocaravanes	05-15-14	0,00%
	Autobus privés	04-11-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	05-15-14	0,00%
<b>Compagnie d'Assurances Elite</b>	Antiquités	01-09-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	01-09-14	0,00%
	Motocyclettes	01-09-14	0,00%
	Autocaravanes	11-28-14	Sous examen
	Autocaravanes	01-09-14	0,00%

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
<b>Facility Association</b>	Véhicules tout terrain	09-25-14	0,00%
	Ambulances	05-02-14	0,00%
	Antiquités	09-25-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	09-25-14	0,00%
	Commerciaux	04-25-14	0,00%
	Fourgons	05-02-14	0,00%
	Interurbains	04-25-14	0,00%
	Motocyclettes	09-25-14	0,00%
	Autocaravanes	09-25-14	0,00%
	Autobus privés	05-02-14	0,00%
	Autobus publics	05-02-14	0,00%
	Autobus publics	05-02-14	0,00%
	Autobus scolaire	05-02-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	09-25-14	0,00%
	Taxie	05-02-14	0,00%
<b>La Federated Compagnie d'Assurance du Canada</b>	Véhicules tout terrain	12-12-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	12-12-14	0,00%
	Commerciaux	03-04-14	-6,90%
	Interurbains	03-04-14	0,00%
	Motocyclettes	12-12-14	3,18%
	Autocaravanes	12-12-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	12-12-14	0,00%
<b>La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada</b>	Véhicules tout terrain	05-15-14	0,00%
	Antiquités	05-16-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	05-16-14	0,00%
	Véhicules commerciaux et Interurbains	04-11-14	0,00%
	Motocyclettes	05-15-14	0,00%
	Autocaravanes	05-16-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	05-15-14	0,00%
<b>La Garantie Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord</b>	Ambulances	03-27-14	0,00%
	Commerciaux	03-27-14	0,00%
	Interurbains	03-27-14	0,00%
	Autobus privés	03-27-14	0,00%
	Autobus publics	03-27-14	0,00%
	Autobus scolaire	03-27-14	0,00%
<b>IAO Actuarial Consulting Services Inc.</b>	Véhicules tout terrain	11-17-14	Sous examen
	Ambulances	11-17-14	Sous examen
	Commerciaux	11-17-14	Sous examen
	Interurbains	11-17-14	Sous examen
	Motocyclettes	11-17-14	Sous examen

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Autocaravanes	11-17-14	Sous examen
	Autobus privés	11-17-14	Sous examen
	Autobus publics	11-17-14	Sous examen
	Autobus scolaire	11-17-14	Sous examen
	Véhicules d'hiver	11-17-14	Sous examen
	Taxie	11-17-14	Sous examen
<b>Insurance Company of Prince Edward Island</b>	Véhicules tout terrain	01-20-14	0,00%
	Antiquités	01-20-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	01-20-14	0,00%
	Véhicules commerciaux et Interurbains	04-28-14	-1,53%
	Motocyclettes	01-20-14	0,00%
	Autocaravanes	01-20-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	01-20-14	0,00%
<b>Intact Compagnie d'Assurance</b>	Ambulances	10-16-14	-6,24%
	Commerciaux	06-21-14	0,00%
	Interurbains	11-07-14	-0,36%
	Autobus privés	10-16-14	-2,39%
	Autobus publics	10-16-14	-1,27%
	Autobus scolaire	10-16-14	-1,27%
	Taxie	10-16-14	-0,41%
<b>Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle</b>	Véhicules tout terrain	10-17-14	-11,24%
	Ambulances	10-17-14	-6,24%
	Commerciaux	10-27-14	-4,15%
	Interurbains	10-24-14	-0,57%
	Motocyclettes	10-17-14	-11,77%
	Autocaravanes	10-17-14	13,01%
	Autobus privés	10-17-14	-1,27%
	Autobus publics	10-17-14	-1,27%
	Autobus scolaire	10-17-14	-1,27%
	Véhicules d'hiver	10-17-14	-11,87%
	Taxie	10-17-14	-0,41%
<b>Souscripteurs du Lloyd's</b>	Véhicules tout terrain	08-20-14	3,00%
	Motocyclettes	08-20-14	2,54%
	Véhicules d'hiver	08-20-14	2,99%
	Véhicules d'hiver	01-28-14	0,00%
<b>Northbridge Commerciaux Insurance Corporation</b>	Commerciaux	10-22-14	0,00%
	Interurbains	10-22-14	0,00%
<b>Société d'assurance générale Northbridge</b>	Véhicules tout terrain	10-27-14	0,00%
	Ambulances	10-24-14	0,00%
	Antiquités	10-27-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	10-27-14	0,00%

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Commerciaux	10-24-14	1,56%
	Interurbains	11-03-14	0,86%
	Motocyclettes	10-27-14	0,00%
	Autocaravanes	10-27-14	0,00%
	Autobus privés	10-24-14	-2,73%
	Autobus publics	10-24-14	2,85%
	Autobus scolaire	10-24-14	0,36%
	Véhicules d'hiver	10-27-14	0,00%
	Taxie	10-24-14	0,00%
<b>Société d'assurance des particuliers Northbridge</b>	Véhicules tout terrain	10-27-14	0,00%
	Ambulances	10-24-14	0,00%
	Antiquités	10-27-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	10-27-14	0,00%
	Commerciaux	10-24-14	0,00%
	Interurbains	11-03-14	0,00%
	Motocyclettes	10-27-14	0,00%
	Autocaravanes	10-27-14	0,00%
	Autobus privés	10-24-14	0,00%
	Autobus publics	10-24-14	0,00%
	Autobus scolaire	10-24-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	10-27-14	0,00%
	Taxie	10-24-14	0,00%
<b>Pembridge Compagnie d'Assurance</b>	Véhicules tout terrain	05-01-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	05-01-14	0,00%
	Motocyclettes	01-22-14	0,00%
	Motocyclettes	12-22-14	Sous examen
	Autocaravanes	05-01-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	05-01-14	0,00%
<b>La Personnelle Compagnie d'Assurances</b>	Véhicules tout terrain	05-08-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	05-08-14	0,00%
	Motocyclettes	05-08-14	0,00%
	Autocaravanes	05-08-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	05-08-14	0,00%
<b>Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)</b>	Véhicules tout terrain	11-25-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	11-28-14	0,00%
	Commerciaux	11-17-14	-4,54%
	Motocyclettes	11-28-14	0,00%
	Autocaravanes	11-25-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	11-25-14	0,00%
<b>Primum Compagnie d'Assurance</b>	Véhicules tout terrain	08-05-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	08-05-14	0,00%
	Motocyclettes	08-05-14	0,00%

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Autocaravanes	05-09-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	08-05-14	0,00%
<b>Promutuel de l'Estuaire</b>	Véhicules tout terrain	04-25-14	2,59%
	Autocaravanes détachables	04-25-14	0,00%
	Commerciaux	04-25-14	-17,87%
	Motocyclettes	01-24-14	0,00%
	Autocaravanes	04-25-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	04-25-14	0,00%
<b>La Protectrice société d'assurance</b>	Commerciaux	10-20-14	-4,15%
	Interurbains	10-24-14	-0,57%
<b>Compagnie d'Assurance Générale RBC</b>	Véhicules tout terrain	04-25-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	04-25-14	0,00%
	Motocyclettes	04-25-14	-14,75%
	Autocaravanes	04-25-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	04-25-14	0,00%
<b>Royal &amp; Sun Alliance du Canada Société d'Assurances</b>	Véhicules tout terrain	04-02-14	0,00%
	Antiquités	04-02-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	04-02-14	0,00%
	Commerciaux	03-14-14	-2,11%
	Interurbains	03-14-14	0,00%
	Motocyclettes	04-02-14	0,00%
	Autocaravanes	04-02-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	04-02-14	0,00%
<b>Scottish &amp; York Insurance Company Limited</b>	Véhicules tout terrain	06-23-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	06-23-14	0,00%
	Motocyclettes	06-23-14	0,00%
	Autocaravanes	06-23-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	06-23-14	0,00%
<b>Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance</b>	Véhicules tout terrain	08-05-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	08-05-14	0,00%
	Motocyclettes	08-05-14	0,00%
	Autocaravanes	05-09-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	08-05-14	0,00%
<b>La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale</b>	Véhicules tout terrain	04-25-14	-0,54%
	Ambulances	04-25-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	04-25-14	0,00%
	Autocaravanes	04-25-14	0,00%

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	L'autre usage personnelle	04-25-14	0,00%
	Other Public Use	04-25-14	0,00%
	Autobus privés	04-25-14	0,00%
	Autobus publics	04-25-14	0,00%
	Autobus scolaire	04-25-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	04-25-14	1,37%
<b>State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan A</b>	Véhicules tout terrain	05-09-14	-1,20%
	Antiquités	05-09-14	-1,20%
	Autocaravanes détachables	05-09-14	1,90%
	Commerciaux	10-06-14	0,00%
	Interurbains	10-06-14	0,00%
	Motocyclettes	05-09-14	1,60%
	Autocaravanes	05-09-14	2,90%
	L'autre usage personnelle	05-09-14	0,50%
	Autobus scolaire	10-06-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	05-09-14	-0,50%
<b>State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan B</b>	Véhicules tout terrain	05-09-14	-0,80%
	Antiquités	05-09-14	-1,20%
	Autocaravanes détachables	05-09-14	1,30%
	Commerciaux	10-06-14	0,00%
	Interurbains	10-06-14	0,00%
	Motocyclettes	05-09-14	1,10%
	Autocaravanes	05-09-14	2,90%
	L'autre usage personnelle	05-09-14	1,80%
	Véhicules d'hiver	05-09-14	0,70%
<b>Compagnie d'Assurance habitation et auto TD</b>	Véhicules tout terrain	08-05-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	08-05-14	0,00%
	Motocyclettes	08-05-14	0,00%
	Autocaravanes	05-09-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	08-05-14	0,00%
<b>Tokio Maritime &amp; Nichido Incendie Compagnie</b>	Véhicules tout terrain	10-27-14	0,00%
	Ambulances	10-24-14	0,00%
	Antiquités	10-27-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	10-27-14	0,00%
	Commerciaux	10-24-14	0,00%
	Interurbains	11-03-14	0,00%
	Motocyclettes	10-27-14	0,00%
	Autocaravanes	10-27-14	0,00%
	Autobus privés	10-24-14	0,00%

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Autobus publics	10-24-14	0,00%
	Autobus scolaire	10-24-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	10-27-14	0,00%
	Taxie	10-24-14	0,00%
<b>Compagnie d'Assurance Traders Générale</b>	Véhicules tout terrain	03-11-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	03-11-14	0,00%
	Motocyclettes	03-11-14	0,00%
	Autocaravanes	03-11-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	03-11-14	0,00%
<b>Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada</b>	Véhicules tout terrain	02-27-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	02-27-14	0,00%
	Motocyclettes	02-27-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	02-27-14	0,00%
<b>Unifund Compagnie d'Assurance</b>	Véhicules tout terrain	07-25-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	07-25-14	0,00%
	Motocyclettes	07-25-14	-9,43%
	Autocaravanes	07-25-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	07-25-14	-9,14%
<b>United General Insurance Corporation</b>	Véhicules tout terrain	05-23-14	-2,00%
	Commerciaux	05-23-14	-3,70%
	Motocyclettes	05-23-14	-8,10%
	Véhicules d'hiver	05-23-14	0,00%
<b>Waterloo Compagnie d'Assurance</b>	Véhicules tout terrain	05-16-14	0,00%
	Antiquités	05-16-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	05-16-14	0,00%
	Motocyclettes	05-16-14	0,00%
	Autocaravanes	05-16-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	05-16-14	0,00%
<b>La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa</b>	Véhicules tout terrain	04-15-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	04-15-14	0,00%
	Commerciaux	04-25-14	0,00%
	Motocyclettes	09-26-14	Sous examen
	Motocyclettes	04-11-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	04-15-14	0,00%
<b>Compagnie d'assurance XL</b>	Véhicules tout terrain	10-07-14	-11,24%
	Ambulances	10-07-14	-6,24%
	Commerciaux	10-07-14	-4,15%
	Interurbains	10-24-14	-0,57%
	Motocyclettes	10-07-14	-11,77%
	Autocaravanes	10-07-14	13,01%
	Autobus privés	10-08-14	-1,27%

## Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Autobus publics	10-07-14	-1,27%
	Autobus scolaire	10-08-14	-1,27%
	Véhicules d'hiver	10-07-14	-11,87%
	Taxie	10-08-14	-0,41%
<b>Compagnie d'Assurance Zenith</b>	Véhicules tout terrain	10-27-14	0,00%
	Antiquités	10-27-14	0,00%
	Autocaravanes détachables	10-27-14	0,00%
	Motocyclettes	10-27-14	0,00%
	Autocaravanes	10-27-14	0,00%
	Véhicules d'hiver	10-27-14	0,00%

## Liste d'autres dépôts de demandes 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
<b>Aviva Compagnie d'Assurance du Canada</b>	Commerciaux	07-07-14	Dépôt d'avenant
<b>Compagnie d'Assurance Générale Co-operators</b>	L'autre usage public	12-19-14	Changements aux règles tarifaires
	Véhicules tout terrain	12-19-14	Changements aux règles tarifaires
	Antiquités	12-19-14	Changements aux règles tarifaires
	Véhicules commerciaux et Interurbains	12-19-14	Changements aux règles tarifaires
	Motocyclettes	12-19-14	Changements aux règles tarifaires
	Autocaravanes	12-19-14	Changements aux règles tarifaires
	Autobus privés	12-19-14	Changements aux règles tarifaires
	Véhicules de tourisme	12-19-14	Changements aux règles tarifaires
	Véhicules d'hiver	12-19-14	Changements aux règles tarifaires
<b>Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance</b>	Véhicules de tourisme	02-19-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
<b>Facility Association</b>	Commerciaux	08-27-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
<b>La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada</b>	Véhicules de tourisme	02-20-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
<b>La Garantie Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord</b>	Commerciaux	04-14-14	Dépôt d'avenant
	Interurbains	04-14-14	Dépôt d'avenant
	Ambulances	04-14-14	Dépôt d'avenant
	Autobus privés	04-14-14	Dépôt d'avenant
	Autobus publics	04-14-14	Dépôt d'avenant
	Autobus scolaire	04-14-14	Dépôt d'avenant
<b>Intact Compagnie d'Assurance</b>	Commerciaux	01-08-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Commerciaux	12-22-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Interurbains	12-22-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires

## Liste d'autres dépôts de demandes 2014

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
<b>Société d'assurance générale Northbridge</b>	Commerciaux	10-03-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Interurbains	10-03-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Autobus privés	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Ambulances	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Autobus publics	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Autobus scolaire	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Taxie	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Commerciaux	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Interurbains	12-22-14	Changements aux règles de souscription
<b>Société d'assurance des particuliers Northbridge</b>	Commerciaux	10-03-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Interurbains	10-03-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Autobus privés	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Ambulances	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Autobus publics	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Autobus scolaire	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Taxie	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Commerciaux	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Interurbains	12-22-14	Changements aux règles de souscription
<b>Perth Compagnie d'Assurance</b>	Véhicules de tourisme	02-19-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
<b>Primum Compagnie d'Assurance</b>	Véhicules de tourisme	04-03-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Véhicules de tourisme	04-09-14	Dépôt d'avenant
<b>Royal &amp; Sun Alliance du Canada Société d'Assurances</b>	Commerciaux	09-11-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Interurbains	09-11-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
<b>Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance</b>	Véhicules de tourisme	04-03-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Véhicules de tourisme	04-09-14	Dépôt d'avenant
<b>Compagnie d'Assurance habitation et auto TD</b>	Véhicules de tourisme	04-03-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Véhicules de tourisme	04-09-14	Dépôt d'avenant
<b>Tokio Maritime &amp; Nichido Incendie Compagnie</b>	Commerciaux	10-03-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Interurbains	10-03-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
	Autobus privés	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Ambulances	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Autobus publics	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Autobus scolaire	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Taxie	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Commerciaux	12-22-14	Changements aux règles de souscription
	Interurbains	12-22-14	Changements aux règles de souscription
<b>Unifund Compagnie d'Assurance</b>	Véhicules tout terrain	07-25-14	Changements aux règles tarifaires
<b>Waterloo Compagnie d'Assurance</b>	Véhicules de tourisme	02-19-14	Mises à jour des tables de groupes tarifaires
<b>La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa</b>	Véhicules de tourisme	01-16-14	Dépôt d'avenant

## | Annexe B – État financier vérifié



États financiers de la

**Commission des assurances  
du Nouveau-Brunswick**

Le 31 mars 2014

Peter G. Gaulton  
Comptable agréé

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

États financiers

Pour l'année fiscale terminée le 31 mars 2014

---

## Table des matières:

<b>Rapport du vérificateur .....</b>	<b>1</b>
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière .....	2
État des résultats d'exploitation et actif net.....	3
État des flux de trésorerie .....	4
Notes accompagnant les états financiers.....	5 - 8

Peter G. Gaulton Professional Corporation  
Comptable agréé  
74, rue Adelaïde  
Saint John (N.-B.)  
E2K 1W5

Bureau: 506-634-7393  
Télé.: 506-652-8618

Maison: 506-634-7609  
Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et actif net l'état des flux de trésorerie pour la période terminée, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

### **Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les secteur public.

16 juillet 2014  
Saint John, Nouveau-Brunswick



Comptable agréé

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

En date du 31 mars 2014

	2014	2013
<b>Actif financier</b>		
À court terme:		
Encaisse	2 019 276 \$	1 846 561 \$
Comptes débiteurs	25 550	41 238
Taxe de vente harmonisée récupérable	61 141	49 106
	<u>2 105 967</u>	<u>1 936 905</u>
<b>Passif financier</b>		
À court terme:		
Comptes créditeurs et charges à payer	165 114	118 352
Déductions des employés à payer	10 295	11 803
Allocation de retraite payable (note 9)	-	114 526
Évaluations reportées (note 6)	1 971 392	1 779 501
	<u>2 146 801</u>	<u>2 024 182</u>
<b>Actif(passif) financier net</b>	<u>(40 834)</u>	<u>(87 277)</u>
<b>Actif non financier</b>		
Propriété, usine et équipement (note 3)	597 064	588 529
Moins: amortissement cumulé	(561 013)	(508 444)
	<u>36 051</u>	<u>80 085</u>
Charges payées d'avance	4 783	7 192
	<u>40 834</u>	<u>87 277</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Voir les notes accompagnant les états financiers

Approuvé par la Commission:

 Président

 Vice-président

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et actif net

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014

	2014	2013
<b>Rentrées de fonds</b>		
Évaluations	1 670 042 \$	1 686 785 \$
Intérêts	10 883	9 217
Autres	194	1 600
	1 681 119	1 697 602
<b>Débours d'exploitation</b>		
Salaires et avantages sociaux et autres frais dévolus aux employés	764 928	814 194
Allocation de retraite (note 9)	-	114 526
Intérêt et frais bancaires	2 043	1 681
Loyer	129 768	129 483
Amortissement de l'exercice	79 465	85 983
Frais de bureau	15 409	16 700
Vérification et comptable	17 327	16 750
Projet d'amélioration des systèmes	4 353	11 467
Formation et éducation	27 450	38 161
Télécommunications	25 180	24 769
Location d'équipements	5 512	5 512
Communications et campagne de sensibilisation du public	15 623	11 908
Réunions et conférences	13 456	12 563
Assurance	1 507	1 494
	1 102 021	1 285 191
<b>Débours régulateurs</b>		
Compensation de la Commission-	109 500	91 804
Formation et éducation des membres de la Commission	21 611	18 304
Réunions et conférences des membres de la Commission	13 143	11 576
Frais de déplacement	7 455	1 585
Publicité	2 643	475
Services d'actuariat	367 608	265 347
Biens de location	25 572	6 957
Légal	31 566	16 363
	579 098	412 411
<b>Net de rentrées de fonds et de débours</b>	NÉANT	NÉANT
Actif net, début de l'exercice	NÉANT	NÉANT
<b>Actif net, fin de l'exercice</b>	<b>NÉANT \$</b>	<b>NÉANT \$</b>

Voir les notes accompagnant les états financiers

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014

	2014	2013
Flux de trésorerie provenant de (utilisés au cours de):		
<b>Opérations</b>		
Excédent des rentrées sur les débours	- \$	- \$
Éléments ne comportant pas une charge décaissée		
Gain sur la liquidation de l'équipement	364	(583)
Amortissement de l'exercice	79 465	85 983
	79 829	85 400
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	15 689	(30 349)
Baisse (hausse) de TVH récupérable	(12 036)	31 950
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	2 409	4 513
Hausse (baisse) des comptes créditeurs	46 762	(104 242)
Hausse (baisse) des déductions des employés à payer	(1 507)	7 265
Hausse (baisse) d'allocation de retraite payable	(114 526)	114 526
Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance	191 890	169 121
	208 510	278 184
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat d'équipement de bureau	(38 903)	(32 081)
Produits sur la liquidation de l'équipement	3 108	762
	(35 795)	(31 319)
Hausse (baisse) d'encaisse	172 715	246 865
Encaisse, début d'année	1 846 561	1 599 696
Encaisse, fin d'année	2 019 276 \$	1 846 561 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014

---

## 1. But de l'organisme

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick assume depuis ce temps ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

## 2. Principales conventions comptables

### (a) Classification des actifs:

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

### (b) Méthode comptable:

La Commission suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré. (note 6)

### (c) Propriété, usine et équipement:

La propriété, l'usine et le matériel sont inscrits au coût. L'amortissement est calculé selon une méthode linéaire sur 5 ans sur tous les actifs acquis avant le 1 avril 2012 excepté le matériel sous contrat de location-acquisition. Le matériel informatique acquis après le 31 mars 2012 est amorti selon une méthode linéaire sur 3 ans excepté le matériel sous contrat de location-acquisition. La Commission a déterminé que cette méthode d'amortissement reflète mieux la vie utile du matériel informatique. Les véhicules acquis après le 31 mars 2013 sont amortis sur quatre années selon la méthode linéaire. La Commission a jugé que cette méthode d'amortissement reflète mieux la vie utile des véhicules amortis.

Le matériel sous contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle à un montant égal à la partie principale des remboursements de dette à long terme.

### (d) Incertitude relative à la mesure:

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### (e) Juste valeur marchande des instruments financiers :

La Commission mesure initialement ses actifs et ses passifs financiers selon leur juste valeur marchande. Par la suite, elle mesure tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers subséquentement mesurés au coût amorti incluent l'encaisse et les comptes débiteurs. Les passifs financiers mesurés au coût amorti incluent les comptes créditeurs et les charges à payer.

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014

## 3. Propriété, usine et équipement

	2014		2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	164 625 \$	159 938 \$	4 687 \$	11 889 \$
Logiciels informatiques	115 213	112 924	2 289	17 322
Systèmes logiciel	183 190	183 190	-	36 638
Véhicule	28 630	7 157	21 473	3 420
Améliorations locatives	9 718	7 143	2 575	4 519
Mobilier et agencements	95 688	90 661	5 027	6 297
	597 064 \$	561 013 \$	36 051 \$	80 085 \$

## 4. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite:

Avant le 1er janvier 2014:

Les employé(e)s de la Commission participaient à un régime de retraite à prestation contributive administré par la province du Nouveau-Brunswick et la Loi sur la pension de la fonction publique. Le régime fournissait des pensions aux employé(e)s du gouvernement provincial et à certaines sociétés et organismes d'état basées sur les états de service et le salaire moyen des cinq meilleures années successives. Tout manque à gagner dans le financement de ce régime était garanti par la province du Nouveau-Brunswick, laquelle parrainait ce régime.

En vigueur à compter du 1er janvier 2014:

Les employé(e)s de la Commission participent au Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) de la province du Nouveau-Brunswick qui est entré en vigueur au 1er janvier 2014. Le régime est administré par la province du Nouveau-Brunswick par le biais d'un conseil de surveillance. La Commission a l'obligation de faire les contributions ci-après au RRPSP:

À compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2018: 12,5 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023: 12,0 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028: 11,25 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

En vigueur au 1er janvier 2029: les taux de cotisation de l'employeur et de l'employé seront réexaminés et deviendront égaux.

La participation financière de la Commission au régime est limitée aux montants annuels contribués selon les pourcentages précédents.

Pour l'année terminée le 31 mars 2014, les cotisations de la Commission au régime de pension s'élevaient à 67 895 \$ (2013: 57 773 \$).

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014

---

## 5. Engagements

La Commission a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2005. En 2007, la Commission a renégocié son bail pour inclure de l'espace à bureaux additionnel et a prolongé la durée du bail pour une période additionnelle de 6 ans. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1 <sup>er</sup> avril 2013 - 31 décembre 2015:	118 344 \$
--	------------

La Commission a négocié plusieurs contrats de location-exploitation pour son matériel informatique ainsi qu'un photocopieur. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit :

1 <sup>er</sup> avril 2014 - 31 décembre 2014:	4 134 \$
--	----------

## 6. Évaluations reportées et gestion des capitaux

Les dépenses de la Commission sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la Commission prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

## 7. Opérations entre personnes apparentées

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

## 8. Instruments financiers

### Risque de crédit

La Commission est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques.

Exposition maximale de la Commission au risque de crédit au 31 mars 2014:

Trésorerie	2 019 276 \$
Comptes débiteurs	25 550
	<hr/>
	2 044 826 \$

Trésorerie et placements: le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de comptes débiteurs des entités suivantes: gouvernements et grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, et/ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements, conformément à la politique de placement de la Commission.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la Commission et les compagnies d'assurance.

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014

---

## **Instruments financiers (continué)**

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Commission ne soit pas en mesure de liquider ses actifs au moment opportun à un prix raisonnable.

La Commission respecte ses exigences en matière de liquidité en surveillant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. La Commission détient des placements pouvant être facilement transformés en trésorerie auxquels elle pourrait recourir en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. De plus, la Commission évalue par anticipation la situation des compagnies d'assurance à l'avance, à la fin de l'exercice financier, afin de maintenir la liquidité.

### **Risque de marché**

La Commission est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la Commission est exposée est le risque de taux d'intérêt.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Commission est attribuable à ses actifs portant intérêt.

La direction estime que la concentration du risque de taux d'intérêt en ce qui a trait aux investissements est limitée en raison de la nature des transactions entre la Commission et les compagnies d'assurance.

## **9. Allocations de retraite**

La Commission suit la politique établie par la province du Nouveau-Brunswick concernant les allocations de retraite et a supprimé les allocations de retraite pour tous les employés et employées en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013.

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, tous les employés et employées avec une date de service continu préalable au 1<sup>er</sup> avril 2011 pouvaient choisir entre les options suivantes:

- (a) recevoir un décaissement immédiat de l'allocation de retraite, basé sur les années de service et la rémunération jusqu'au 31 mars 2013; ou
- (b) différer le paiement d'une allocation de retraite jusqu'à la retraite, basé sur les années de service complétées jusqu'au 31 mars 2013 et la rémunération au moment de la retraite.

Les employés et employées avaient jusqu'au 30 septembre 2013 pour choisir l'option qu'ils préféraient. Chaque employé(e) a sélectionné une option (a) et a reçu un décaissement en 2013.

## **10. Liquidités**

Les liquidités incluent l'encaisse en banque et les investissements temporaires d'une durée d'un an ou moins.